

MICROFAB

Description : *MICROFAB* est un tissu de polyéthylène haute densité enrobé et micro-perforé qui prévient la pénétration des racines sur les toitures végétalisées et les terrasses-jardins *SOPRANATURE*.

MICROFAB est utilisé comme barrière antiracine sur le *SOPRADRAIN ECO-5*, *SOPRADRAIN 10-G* et *SOPRADRAIN ECO-VENT* ou pour compléter la protection contre les racines entre les rouleaux de *AQUAMAT JARDIN* et *SOPRADRAIN GEO-M* et le long des bordures et relevés.

Avantages : *MICROFAB* constitue une barrière physique aux racines. Il ne dégage donc aucun élément chimique dans l'environnement, ce qui lui permet de conserver son efficacité malgré le lessivage.

Les micro-perforations laissent passer l'air et l'eau, mais empêchent la pénétration des racines de plantes ligneuses.

Limitations : La barrière antiracine *MICROFAB* est destinée à être utilisée seulement dans les systèmes *SOPRANATURE* de *SOPREMA* en combinaison avec les panneaux de drainage *SOPRADRAIN* et le substrat de culture *SOPRAFLO*R. Lorsqu'une barrière antiracine est requise sur les membranes *SOPREMA* pour d'autres applications. *SOPREMA* recommande d'utiliser un film de polyéthylène d'une épaisseur minimale de 15 mils avec chevauchements de 1,8 m (6 pi), déposé sous le panneau de drainage.

Propriétés :

Propriétés	Normes	MICROFAB
Dimensions des rouleaux * (m)	-	1 x 91,5 (3,25 x 300 pi) 1,6 x 91,5 (5,25 x 300 pi) 3,5 x 91,5 (11,5 x 300 pi)
Épaisseur (mm)	-	0,46 (18 mils)
Résistance à la traction (N)	ASTM D 4632	200 (45 lbf)
Allongement à la rupture (%)	ASTM D 4632	15
Résistance à l'éclatement, Mullen (kPa)	ASTM D 3786	485 (70 psi)
Propagation de la déchirure (N)	ASTM D 4533	30 (6,7 lbf)
Perméabilité (cm/s)	ASTM D 4491	$1,5 \times 10^{-3}$
Permissivité (s ⁻¹)	ASTM D 4491	0,03
Transmissivité, débit sous charge hydraulique de 50 mm (L/min/m ²)	ASTM D 4491	73,4 (1,8 gal/min/pi ²)

(Toutes les valeurs sont nominales)

* Autres dimensions disponibles sur demande.

1.877.MAMMOUTH
www.soprema.ca

NOTE : *SOPREMA INC.* se réserve le droit, en fonction de l'évolution des connaissances et des techniques, de modifier sans préavis la composition et les conditions d'utilisation de ses matériaux. En conséquence, toute commande ne sera acceptée qu'aux conditions et aux spécifications techniques en vigueur au jour de la réception de celle-ci.